

# JOURNÉE NATIONALE

## Mesures de contrainte : Comment communiquer ?

10 décembre 2015

Centre de congrès Allresto, Berne

En collaboration avec



*Guido Fluri* Stiftung



## Mesures de contrainte : comment communiquer ?

En raison de plusieurs cas d'actualité, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et les mesures de contrainte à des fins d'assistance sont aujourd'hui sous surveillance des médias et dans le viseur du monde politique. Les critiques envers les autorités et les spécialistes tombent au moment où les anciens enfants placés et victimes de mesures administratives de coercition demandent un travail de mémoire complet sur un des chapitres sombres de l'histoire suisse à travers l'Initiative sur la réparation. Comment pouvons-nous éviter à l'avenir les erreurs du passé ?

C'est pour aborder cette question que la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes COPMA en collaboration avec la Fondation Guido Fluri Stiftung organise une journée nationale sur le thème « Mesures de contrainte : comment communiquer ? ». Cette journée doit renforcer l'échange et la collaboration entre les spécialistes et les personnes concernées et ramener la discussion à des échanges constructifs. Des procédures conformes au droit ne sont pas suffisantes, il faut également une saine collaboration malgré le caractère contraignant des mesures. Une bonne communication et une approche sensible sont des aspects décisifs pour le succès de la collaboration.

Durant la matinée, la responsabilité des autorités passée et présente ainsi que les conditions principales pour la réussite de mesures de contrainte du point de vue des enfants et des adultes concernés seront abordées dans différents exposés. Le point de vue des personnes concernées, l'approche du pouvoir et de la résistance ainsi que les opportunités d'une bonne communication seront au centre des discussions.

L'après-midi, des aspects spécifiques de la communication entre les autorités et les personnes concernées seront approfondis dans différents workshops (audition des enfants, discussion avec les parents, discussions avec les adultes concernés, rédaction d'ordonnances compréhensibles).

Les résultats de la journée doivent conduire à une amélioration de la qualité dans la mise en œuvre sensible des mesures de contrainte à des fins d'assistance.

Nous nous réjouissons vivement de vous accueillir le 10 décembre 2015 à Berne.

Guido Fluri  
Fondateur de la Guido Fluri Stiftung

Guido Marbet  
Président de la COPMA

## Jeudi 10 décembre 2015

- 08.30 Accueil des participants et participantes
- 09.00 **Mot de bienvenue**  
Guido Fluri, fondateur de la Guido Fluri Stiftung,  
père de l'Initiative sur la réparation
- Introduction et modération de la journée**  
Diana Wider, secrétaire générale de la COPMA
- 09.15 **Mesures de contrainte à des fins d'assistance et placements chez des tiers avant 1981 – et aujourd'hui ?**  
Luzius Mader, directeur suppl. de l'Office fédéral de la justice,  
délégué aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance
- 09.50 **Expérience personnelle de mesures de contrainte du point de vue de l'enfant** – Exposé d'une personne concernée
- 10.00 **Aspects psychologiques du point de vue des enfants placés et des jeunes – opportunités et risques dans le développement**  
Karin Banholzer, psychologue diplômée,  
Service psychologique pour enfants et adolescents Zurich
- 10.40 **Pause**
- 11.10 **Expérience personnelle de mesures de contrainte du point de vue de l'adulte** – Exposé d'une personne concernée
- 11.20 **Comment « bien communiquer » lors d'une mesure de contrainte ? Aspects psychologiques et sociologiques de la contrainte et du pouvoir – conséquences pratiques dans le travail avec les adultes**  
Patrick Zobrist, assistant social diplômé HES, enseignant et chef de projet à la Haute école de Lucerne – Travail social
- 12.00 **Lunch**
- 13.15 **Workshops (session 1)** (à 14.30 h)  
Petite pause entre les sessions
- 14.45 **Workshops (session 2)** (à 16.00 h)
- 16.10 **Mot de conclusion / observations sur la journée nationale**  
Guido Fluri
- 16.20 Fin de la manifestation et invitation à l'apéritif

# Workshops

Quatre workshops auront lieu l'après-midi sur le thème  
**« communication entre les autorités et les personnes concernées ».**

Les participants choisissent deux workshops parmi les possibilités suivantes :

## **1 Audition et autres formes de prise en compte de l'enfant dans une procédure**

(en allemand, traduction simultanée en français)

Christina Manser, juriste HSG, enseignante secondaire I, enseignante primaire et thérapeute du souffle, présidente de l'APEA Rheintal, et Susanne Wild, éducatrice sociale HES, membre de l'APEA Rheintal

## **2 Comment réussir la communication avec des parents dans un rapport de contrainte et se faire entendre même avec des mauvaises nouvelles**

(en allemand)

Andrea Staubli, juriste, avocate, médiatrice FSM, ancienne présidente du tribunal de district / tribunal de la famille à Baden, présidente de la Fédération Suisse des Associations de médiation SDM-FSM

## **3 « Je n'ai pas besoin de ça, laissez-moi tranquille » – Entretiens avec les personnes concernées**

(en allemand, traduction simultanée en français)

Jacqueline Frossard, Dr. phil., MLaw, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, présidente de l'APEA Birstal et juge auxiliaire à la Cour d'Appel de Bâle-Ville

## **4 Penser comme un juriste tout en rédigeant de manière compréhensible – ou : comment rédiger des ordonnances que tout le monde peut comprendre**

(en allemand)

Dominique Strebel, responsable d'étude à l'Ecole suisse de Journalisme MAZ (journaliste RP, juriste), et Lucie Rehsche, assistante sociale, MAS Corporate Communication Management, membre de l'APEA Zurich



## **Date et horaire**

Jeudi 10 décembre 2015, 09.00 – 16.20 h, suivi d'un apéritif

## **Lieu**

Centre de congrès Allresto, Berne  
(à 5 min. à pied de la gare de Berne ; plan de situation : [www.allresto.ch](http://www.allresto.ch))

## **Langue**

Exposés de la matinée en allemand avec traduction simultanée en français.  
Workshops 1 et 3 de l'après-midi seront traduits simultanément en français.

## **Public-cible**

La journée est destinée aux personnes spécialisées des APEA, offices/services des curatelles, services d'enquêtes, foyers, spécialistes du monde psychiatrique, autorités de surveillance, services sociaux et toute autre personne intéressée.

## **Inscription**

Sur [www.copma.ch](http://www.copma.ch) → Actualités → Journée mesures de contrainte  
Le nombre de places est limité. Les inscriptions seront prises en compte selon la date de l'inscription. Suite à l'enregistrement, une confirmation d'inscription sera envoyée.

## **Renseignements**

Secrétariat général de la COPMA :  
Administration de la journée : Barbara Käch, tél. 041 367 48 57, [info@copma.ch](mailto:info@copma.ch)  
Conduite de la journée : Prof. Diana Wider, tél. 041 367 48 87, [diana.wider@copma.ch](mailto:diana.wider@copma.ch)

## **Coûts**

Un montant de CHF 150.– pour la participation et le repas sera demandé aux participants. En cas de désinscription ou d'absence, le montant reste dû.  
En revanche, une inscription peut être transmise à une tierce personne.